

**Manuscrit 6**  
**Lettre de Nicéphore Niépce à Alexandre du Bard de Curley**  
**21 janvier 1821**

21 janv<sup>er</sup> 1821.

. Enfin, je suis parvenu, Mon cher Cousin, à me procurer un billet de f.2000 : je l'ai/  
rempli d'après le Modèle que vous avez eu la bonté de m'envoyer dans votre réponse du/  
14<sup>1</sup>, et je m'empresse de vous le transmettre ci-inclus en vous faisant à ce sujet, nos bien/  
sincères remerciemens. je ne puis que vous exprimer tout notre regret de l'embarras que nous/  
vous avons causé. regret et embarras ; ces deux mots peignent parfaitement notre position depuis/  
le départ de mon frère<sup>2</sup> ; ils peuvent seuls, je ne dis pas excuser, mais expliquer notre négligence/  
à acquitter les intérêts que nous avons devons, Mon cher Cousin, depuis bien des années. je ne  
pense/  
pas à cela sans en être vivement affecté ; et l'extrême délicatesse de vos procédés à notre égard,/  
nous rend plus pénible le sentiment de notre position, et ajoute encore à l'amertume de nos regrets./  
cequi nous soutient c'est l'espoir d'un plus riant avenir qui nous mettrait à portée de mieux/  
vous témoigner toute notre reconnaissance. dans le cas contraire, nous n'aurions qu'à nous occuper/  
sérieusement à régler nos affaires. vos rapports d'intérêt avec nous, Mon cher Cousin, se/  
trouveraient bien certainement en première ligne ; et d'après un principe de toute justice, nous/  
ferions entrer dans nos calculs, la perte réelle que vous avez éprouvée par suite de notre/  
lenteur ou de notre négligence à nous exécuter : ça ne doit pas être autrement ; c'est aussi de/  
cette maniere que nous l'avons toujours entendu. au reste, nous saurons bientôt, je l'espère,/  
la détermination ultérieure que nous aurons à prendre dans tout état de cause. Mon frère,/  
qui vient de nous écrire sous la date du 12 de ce mois<sup>3</sup>, nous mande que, bien que sa Machine/  
ne soit pas encore terminée, il compte faire l'expérience dans le courant de la semaine/  
prochaine. il parait, d'après cela, que toutes les pièces essentielles au mouvement, étant/  
achevées, la Machine se trouvera en état de fonctionner parfaitement<sup>4</sup>. cette nouvelle//

nous fait grand plaisir ; car quelques jours d'attente de moins ne sont pas à dédaigner quand/  
on est depuis si longtems sur les épines. quant à moi qui ne sait point sur quel principe/  
repose la découverte<sup>5</sup>, je ne puis rien préjuger à cet égard. attendons le résultat de l'expérience/  
et ne doutez pas de mon empressement à vous en faire part de quelque nature qu'il puisse/  
être. Adieu, Mon cher Cousin ! recevez ainsi que la chère Cousine, de la part de ma femme/  
comme de la mienne, nos embrassemens les plus tendres et l'assurance de notre inaltérable/  
attachement./

://: J. N. Niépce

. Au Gras, le 21 janvier 1821.

. P.S. Comme il ne faut pas plus oublier les petits que les grands, Isidore nous prie de vous/  
faire agréer de même qu'à sa chère Cousine, l'hommage de ses tendres et respectueux/  
sentimens./

. Vous voudrez donc bien, cher Cousin, nous expédier les 2000 f. par la Diligence, et nous/  
en donner avis. mille pardon de toutes les peines que nous vous donnons./

---

<sup>1</sup> Document inconnu.

<sup>2</sup> C'est ici l'une des premières fois où Nicéphore exprime aussi franchement à son cousin sa gêne vis-à-vis de la situation financière dans laquelle il se trouve. Dans l'impossibilité de rembourser ses nombreuses dettes, cette gêne le suivra jusqu'à sa mort et l'expression de ses regrets est l'une des constantes de cette correspondance avec Alexandre du Bard de Curley, à qui Nicéphore était particulièrement reconnaissant du soutien financier et moral qu'il lui apportait.

<sup>3</sup> Document inconnu.

<sup>4</sup> À cette date, Claude poursuivait ses recherches consacrées au mouvement perpétuel (recherches entamées en novembre 1819, cf. Lettre du 11 janvier 1821, BNF), et élaborait une nouvelle machine destinée à démontrer l'existence de ce phénomène.

<sup>5</sup> Cet aveu démontre l'ignorance dans laquelle se trouvait alors Nicéphore quant aux objectifs de son frère et à l'avancement réel de ses travaux. Malgré les lettres de son aîné, qui fournissent certaines explications, Nicéphore n'exerce plus aucun contrôle sur les travaux réalisés à Hammersmith.

. M<sup>r</sup> Perrier<sup>6</sup> nous a fait dire qu'il avait envoyé le paquet de graine à sa destination :/  
je présume que Mon Cousin de Ternant<sup>7</sup> l'aura reçu et qu'il vous en aura fait part./.

://: À Monsieur,  
Monsieur de Curley, percepteur/  
des contributions, à Nuits ;/  
à Nuits./  
Côte d'or./

<Cachets postaux>  
70 – CHÂLONS-SUR-SAÔNE

<D'une autre main : calculs manuscrits>

---

<sup>6</sup> Personne non identifiée dont le nom apparaît à de nombreuses reprises dans la correspondance entre Nicéphore Niépce et Alexandre du Bard de Curley. Ce Monsieur Perrier devait effectuer fréquemment le voyage de Nuits à Saint-Loup-de-Varennes puisqu'il est toujours cité en tant que « messenger », porteur de lettres, de denrées ou d'objets destinés à Nicéphore, Curley ou Ternant.

<sup>7</sup> Philibert Jean du Bard de Ternant (1753-1833) : frère aîné d'Alexandre du Bard de Curley et cousin issu de germain de Nicéphore et Claude Niépce.